

**NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE PAR LOOKANDFIN FINANCE DE  
CONTRATS DE PRETS STANDARDISES AVEC FACULTE DE REMBOURSEMENT  
ANTICIPE EN VUE DU FINANCEMENT DE AD INVEST SAS**

La présente note a été établie par **LOOKANDFIN FINANCE**, une société anonyme dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0683.777.546.

LOOKANDFIN FINANCE agit en qualité de véhicule de financement alternatif en vertu des articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding.

La présente offre est émise par LOOKANDFIN FINANCE en vue de financer la société AD Invest SAS société de droit français, dont le siège social est établi en France, 4 rue du Marché Saint-Honoré à 75001 Paris, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 825.216.377 à concurrence d'un montant maximal de 1.050.000 EUR. La société AD Invest SAS est également dénommée « Emprunteur » dans la présente note.

Les instruments de placement sont des contrats de prêt standardisés avec faculté de remboursement anticipé émis par LOOKANDFIN FINANCE et sont plus amplement décrits dans la partie IV de la présente note et dont le sous-jacent est un prêt destiné à financer la société AD Invest SAS.

**LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉ OU APPROUVÉ PAR L'AUTORITÉ DES SERVICES ET MARCHÉS FINANCIERS (FSMA).**

16 février 2023

**AVERTISSEMENTS : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

**Partie I - Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée**

**A. Risques liés à l'insolvabilité de l'Emprunteur**

En souscrivant à la présente Offre, le Prêteur s'expose au risque d'insolvabilité dans le chef de AD Invest SAS. La présente section décrit les conséquences possibles de ce risque pour le Prêteur.

**A.1. Risque de perte de tout ou partie du capital investi**

1. Le premier risque devant être mentionné est le risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie de son investissement en capital en cas d'insolvabilité qui, par hypothèse, viendrait

frapper la société AD Invest SAS que le Prêteur a financée par l'intermédiaire de LOOKANDFIN FINANCE.

En effet, si la société AD Invest SAS devenait insolvable et incapable de rembourser le prêt à LOOKANDFIN FINANCE, celle-ci serait contractuellement déliée de sa propre obligation de remboursement à l'égard des Prêteurs ayant souscrit à l'Offre en question.

Lors du processus d'examen du dossier ayant abouti à la sélection de AD Invest SAS, la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN a identifié les risques suivants inhérents à la société AD Invest SAS :

a) Risques liés au Projet « Joffre » :

La dette découlant de la présente Offre sera remboursée par les revenus générés par le projet de marchand de bien immobilier en cours de réalisation appelé le projet « Joffre ».

Néanmoins, le projet étant en cours de développement, des risques de retards, d'exécution et de commercialisation existent.

Par ailleurs, le coût global du projet « Joffre » (hors intérêts et frais liés au prêt Look&Fin) s'élève à 1.372.500 EUR. La structure de financement est la suivante :

- Fonds propres : 322.500 EUR.
- Crédit LOOKANDFIN FINANCE SA : 1.050.000 EUR.

Les prix de vente des biens du projet « Joffre » seront affectés prioritairement au remboursement de LOOKANDFIN FINANCE.

**2.** A l'issue de son analyse du dossier, LOOKANDFIN a déterminé que le risque d'insolvabilité dans le chef de la société AD Invest SAS est peu élevé compte tenu de:

a) Une hypothèque spéciale de prêteur de deniers de premier rang

La société AD Invest SAS confère à LOOKANDFIN FINANCE une hypothèque spéciale de prêteur de deniers en 1er rang complétée d'une inscription hypothécaire à concurrence du montant levé en principal sur les biens sis 8-10 rue Maréchal Joffre à 06100 Nice. Le ratio Loan-to-Value est estimé à 54% sur base du prix de vente attendu. La libération des fonds est par ailleurs conditionnée à la réception d'une expertise immobilière produite par Galtier qui atteste que le montant du financement LOOKANDFIN n'excède en aucun cas 70% de Loan-to-Value. La value étant définie comme la valeur expertisée des biens en l'état après indexation des loyers tels que prévu dans les baux existants.

b) Des sûretés octroyées par les actionnaires directs et indirects

Les 2 sociétés AREAL SARL et LIGAEL SAS, actionnaires directs à 50% chacune de AD Invest SAS, confèrent à LOOKANDFIN FINANCES une Garantie à Première Demande à hauteur du montant levé. En complément, Messieurs David Amzallag et Raphaël Dery, actionnaires indirects de AD Invest SAS via leurs 2 sociétés AREAL SAS et LIGAEL SAS, empruntent aux côtés de AD Invest SAS en qualité de Cautions solidaires, ce qui signifie que Messieurs David Amzallag et Raphaël Dery seront tenus au remboursement du prêt au même titre que AD Invest SAS.

- c) Un engagement de ne pas octroyer de sûretés additionnelles sur les biens financés

L'Emprunteur s'engage de manière irrévocable et inconditionnelle envers LOOKANDFIN FINANCE à s'abstenir de procéder à la constitution de sûretés sur les biens sis 8-10 rue Maréchal Joffre à 06100 Nice au profit de bénéficiaires autres que LOOKANDFIN FINANCE.

3. A l'issue de son analyse du dossier, LOOKANDFIN a déterminé que le risque d'insolvabilité dans le chef de la société AD INVEST SAS est peu élevé raison pour laquelle LOOKANDFIN l'a sélectionnée en lui attribuant une classe de risque A sur une échelle allant de A+ (risque très peu élevé) à C (risque élevé). Pour une description complète des différentes classes de risques et de leur signification, cliquez [ici](#).

## **A.2. Risque de ne pas obtenir le rendement attendu de l'investissement**

4. Outre le risque de perte totale ou partielle de son capital, le risque d'insolvabilité de l'Emprunteur fait également courir au Prêteur le risque de ne pas obtenir le rendement attendu de son investissement, ce qui pourrait survenir par exemple en cas de retard dans le paiement des échéances par l'Emprunteur, en cas de rééchelonnement du prêt ou en cas de frais de recouvrement qui viendraient grever le rendement du prêt ou en cas de non-paiement par l'Emprunteur d'une ou plusieurs échéances d'intérêts.

De tels évènements seraient en effet de nature à avoir un impact négatif sur le rendement de l'investissement.

Les éventuels frais de recouvrement pourraient aussi, le cas échéant, entraîner un rendement négatif de l'investissement, étant cependant précisé que le Prêteur est toujours libre de décider d'exposer ou non ces frais de recouvrement.

L'article IV.A.3 de la présente note d'information mentionne que l'Emprunteur dispose de la faculté de rembourser anticipativement, totalement ou partiellement, le contrat de prêt conclu avec LOOKANDFIN FINANCE.

Cela signifie qu'en pareil cas, LOOKANDFIN FINANCE remboursera à son tour, de façon anticipée, totalement ou partiellement, les Prêteurs du solde restant dû de leur contrat de prêt standardisé respectif en capital. Le remboursement anticipé des Prêteurs interviendra dès que LOOKANDFIN FINANCE aura été remboursée de façon anticipée par l'Emprunteur.

En cas de remboursement anticipé, les Prêteurs récupéreront le capital investi sans percevoir les intérêts non encore échus au moment où le remboursement anticipé intervient. Ceci signifie qu'ils auront pu percevoir le taux d'intérêt contractuel pendant toute la période antérieure au remboursement anticipé et qu'ils seront privés de ces intérêts pour la période postérieure dans la mesure où le paiement des intérêts cessera après le remboursement complet du capital.

En contrepartie de la faculté de remboursement anticipé dont bénéficie l'Emprunteur il faut être conscient que le taux d'intérêt du prêt que l'Emprunteur s'est engagé à verser à LOOKANDFIN FINANCE est plus élevé que si le même Emprunteur avait emprunté le même montant sans faculté de remboursement anticipé.

## **A.3. Absence de recours contractuel des Prêteurs envers l'Emprunteur**

5. En cas d'insolvabilité de l'Emprunteur, seule LOOKANDFIN FINANCE, qui est le cocontractant direct de l'Emprunteur, pourra introduire une déclaration de créance à son égard.

Dans la mesure où le Prêteur n'aura pas contracté directement avec l'Emprunteur, le Prêteur ne pourra faire valoir sa créance directement contre l'Emprunteur.

En revanche, le Prêteur percevra, en proportion de sa créance dans LOOKANDFIN FINANCE, tout remboursement que celle-ci recevrait dans le cadre de la procédure d'insolvabilité de l'Emprunteur.

## **B. Risque de perte de tout ou partie du capital investi en raison de l'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE**

6. Un autre risque de perte du capital investi par le Prêteur pourrait survenir en cas d'insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE elle-même.

Le risque d'insolvabilité pourrait se manifester notamment en cas de faillite, de procédure de réorganisation judiciaire, de liquidation ou de toute autre situation de concours.

Ce risque doit toutefois être fortement nuancé et, ici également, il est permis de penser qu'il impliquerait des circonstances exceptionnelles pour pouvoir se manifester.

7. En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE sert d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs.

Pour chaque Offre, un compartiment est créé au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE en application de l'article 28, § 1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup> de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

Les créances et dettes issues d'une Offre sont logées dans un compartiment spécifique au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE et font l'objet d'un traitement comptable distinct, la comptabilité de LOOKANDFIN FINANCE étant tenue par compartiment.

Ceci signifie que les créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE contre un Emprunteur logées au sein d'un compartiment spécifique seront exclusivement affectées au remboursement des Prêteurs correspondants, à savoir les Prêteurs qui ont prêté dans le cadre de la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

8. Par ailleurs, le remboursement des Prêteurs par LOOKANDFIN FINANCE implique au préalable que cette dernière ait été remboursée par l'Emprunteur qui a été financé par les Prêteurs. Il en résulte que dans un projet donné, l'obligation dans le chef de LOOKANDFIN FINANCE de rembourser les Prêteurs ayant financé l'Emprunteur est conditionnée par le remboursement préalable de LOOKANDFIN FINANCE par ce même Emprunteur.

Le compartimentage dont question ci-dessus signifie par conséquent que les Prêteurs qui subiraient un défaut de paiement en raison de la défaillance d'un Emprunteur ne pourront faire valoir leur propre créance qu'à l'égard des créances que LOOKANDFIN FINANCE détient à l'égard du même Emprunteur et qui sont logées dans le compartiment ad hoc au sein du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE.

A l'inverse, en cas de défaut de paiement dans le chef d'un Emprunteur dans un projet donné, le Prêteur qui a financé cet Emprunteur sera sans recours à l'égard des créances détenues par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres compartiments à l'égard d'autres Emprunteurs.

Pour plus de détails à ce sujet, il est renvoyé aux articles 3.8 à 3.17 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN. Cliquez [ici](#) pour y accéder.

Le compartimentage est donc assurément un élément protecteur qui atténue et neutralise le risque de perte dans le chef des Prêteurs en cas de défaut de paiement d'Emprunteurs ayant été financés par des offres logées dans d'autres compartiments.

En effet, le mécanisme légal du compartimentage des différents investissements au sein du bilan de LOOKANDFIN FINANCE de même que l'absence de recours par les Prêteurs dans un projet donné sur les remboursements reçus par LOOKANDFIN FINANCE dans d'autres projets signifie que dès l'instant où l'Emprunteur a remboursé une mensualité à LOOKANDFIN FINANCE, cette dernière distribue immédiatement cette mensualité aux Prêteurs en proportion de leurs créances respectives.

Les mécanismes de protection ainsi prévus par l'article 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* ont dès lors pour conséquence de protéger le véhicule de financement qu'est LOOKANDFIN FINANCE. Il s'en suit que si le risque d'insolvabilité concernant LOOKANDFIN FINANCE ne peut jamais être exclu, ce risque est faible. Il en va donc également ainsi et par identité de motifs du risque pour le Prêteur de perdre tout ou partie du capital investi en raison d'une insolvabilité de LOOKANDFIN FINANCE.

## **Partie II – Informations concernant l'émetteur des instruments de placement**

### **A. Identité de l'émetteur - LOOKANDFIN FINANCE**

1° L'émetteur des instruments de placement est LOOKANDFIN FINANCE, une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0683.777.546 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0683.777.546.

En sa qualité de véhicule de financement alternatif, LOOKANDFIN FINANCE ne dispose pas de site internet propre. En revanche, il est renvoyé vers le site de la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN à l'adresse [www.lookandfin.com](http://www.lookandfin.com)

2° LOOKANDFIN FINANCE est un véhicule de financement alternatif constitué par la société de droit belge LOOKANDFIN S.A., l'offreur, conformément aux articles 4, 7° et 28 de la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*.

La seule activité de LOOKANDFIN FINANCE consiste à servir d'intermédiaire entre Prêteurs et Emprunteurs, à savoir d'emprunter aux Prêteurs dans le cadre d'une Levée de fonds destinée à financer un Emprunteur pour ensuite prêter audit Emprunteur.

LOOKANDFIN FINANCE est la société filiale de LOOKANDFIN.

Les Candidats-Prêteurs désirant financer un Candidat-Emprunteur peuvent le faire en concluant avec LOOKANDFIN FINANCE un Contrat de prêt aux termes duquel le Candidat-Prêteur prête à LOOKANDFIN FINANCE le montant qu'il désire affecter au financement du Candidat-Emprunteur de son choix.

Lorsque l'Objectif de financement est atteint, un prêt est accordé par LOOKANDFIN FINANCE au Candidat-Emprunteur pour un montant égal à la totalité des montants récoltés par LOOKANDFIN FINANCE auprès des Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer l'Emprunteur en question.

3° Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par la plateforme de financement alternatif LOOKANDFIN.

4° Par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Pour le reste, il n'existe pas d'opération avec LOOKANDFIN pouvant être qualifiée d'importante pour LOOKANDFIN FINANCE ni de prêt ou de garantie en cours.

La seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE lui vient des montants facturés à LOOKANDFIN pour les services prestés en sorte que ces revenus représentent 100 % du chiffre d'affaires de LOOKANDFIN FINANCE.

5° Les administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE sont au nombre de trois et sont :

- LOOKANDFIN S.A. dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro 0846.783.769, représentée par son représentant permanent, Monsieur Frédéric LEVY MORELLE ;

- Monsieur Frédéric LEVY MORELLE,

- Monsieur Dominique WROBLEWSKI.

Ces mêmes administrateurs sont également délégués à la gestion journalière.

6° Aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par LOOKANDFIN FINANCE, que ce soit à ses administrateurs ou à ses administrateurs délégués à la gestion journalière. Aucune somme n'a été provisionnée par LOOKANDFIN FINANCE aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° Aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de LOOKANDFIN FINANCE .

8° Aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et ses administrateurs ou son actionnaire majoritaire LOOKANDFIN, d'autre part.

Il est cependant rappelé que comme indiqué au n° 4 ci-dessus, par son existence et son activité, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN en sorte que les services ainsi prestés sont facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de LOOKANDFIN FINANCE.

## **B. Informations financières concernant l'émetteur**

1° LOOKANDFIN FINANCE a été constituée le 26 octobre 2017.

2° La loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding* impose aux véhicules de financement de mettre en place un compartimentage de chaque projet dans ses comptes, d'une part, et de n'être tenue au remboursement des

investisseurs qu'en cas de remboursement préalable du sous-jacent par l'Emprunteur, d'autre part.

Par conséquent, tout remboursement effectué par un Emprunteur dans un projet donné est immédiatement distribué aux différents Prêteurs concernés en proportion de leur créance sans qu'aucune réserve ne soit créée par LOOKANDFIN FINANCE dans ses compartiments.

Pour le reste et de manière générale, LOOKANDFIN FINANCE déclare que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant pour lui permettre d'assurer le fonctionnement de ses activités de véhicule de financement au cours des douze prochains mois.

3° LOOKANDFIN FINANCE déclare qu'à la date du 31 décembre 2019, le niveau de ses capitaux propres s'élevait à 88.615 EUR et que depuis cette date, aucun élément de nature exceptionnelle n'est venu influencer le niveau de ses capitaux propres. Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE déclare que son endettement financier est nul.

4° Aucun changement significatif de la situation financière de LOOKANDFIN FINANCE n'est à signaler depuis sa constitution.

### **C. Identité de l'offreur - LOOKANDFIN**

1° LOOKANDFIN est une société anonyme de droit belge dont le siège social est établi avenue Louise, 475 à 1000 Bruxelles, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0846.783.769 et inscrite à l'administration de la TVA sous le numéro BE 0846.783.769.

L'adresse du site internet de LOOKANDFIN abritant la plateforme de financement alternatif est [www.lookandfin.com](http://www.lookandfin.com).

2° LOOKANDFIN exerce l'activité de plateforme de financement alternatif et est agréée par la FSMA conformément à la loi du 18 décembre 2016 organisant la reconnaissance et l'encadrement du *crowdfunding*. Dans le cadre de cette activité, LOOKANDFIN preste un service de financement alternatif et met en présence des sociétés désireuses d'emprunter des fonds destinés à financer leur activité professionnelle, d'une part, et des personnes désireuses de réaliser un investissement sous la forme d'un prêt à intérêts, d'autre part.

Dans le cadre de la présente offre, LOOKANDFIN agit en qualité d'offreur et LOOKANDFIN FINANCE en qualité d'émetteur.

Le capital social de LOOKANDFIN FINANCE est détenu à 99 % par LOOKANDFIN.

Par ailleurs, LOOKANDFIN FINANCE contribue au fonctionnement et à l'activité économique de LOOKANDFIN. Les services ainsi prestés sont donc facturés par LOOKANDFIN FINANCE à LOOKANDFIN.

Ceci constitue la seule source de revenu de LOOKANDFIN FINANCE et représente 100 % de son chiffre d'affaire.

### **D. Description du sous-jacent**

1° Le sous-jacent est un contrat de prêt conclu entre la société AD INVEST SAS et LOOKANDFIN FINANCE.

Le montant prêté en principal par LOOKANDFIN FINANCE à la société AD INVEST SAS est égal à la somme des montants prêtés en principal à LOOKANDFIN FINANCE par les différents Prêteurs ayant souscrit à la Levée de fonds destinée à financer la société AD INVEST SAS.

Le montant maximum qui pourra être prêté par LOOKANDFIN FINANCE à la société AD INVEST SAS sera de 1.050.000 EUR.

## **2° A. Identité de l'émetteur du sous-jacent, la société AD INVEST SAS**

1° L'émetteur du contrat de prêt est la société AD Invest SAS société de droit français, dont le siège social est établi en France, 4 rue du Marché Saint-Honoré à 75001 Paris, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 825.216.377.

AD Invest ne dispose pas de site internet.

2° La société AD Invest SAS est une société spécialisée dans les opérations de marchands de biens.

3° Le capital social de la société AD Invest SAS est détenu à hauteur de :

- 50% par la société de droit français SARL AREAL
- 50% par la société de droit français SAS LIGAEL

4° Le président de AD Invest SAS ne perçoit pas de rémunération de la part de AD Invest SAS.

Il existait au 31/12/2022 les comptes courants suivants dans AD Invest SAS :

- 2.907.343 EUR en faveur de la société SARL AREAL
- 804 EUR en faveur de la société SAS LIGAEL

AD Invest SAS ne perçoit pas de rémunération des personnes visées au 3° et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.

5° Le président de la société AD Invest SAS est la société SARL AREAL, société de droit français, dont le siège social est établi en France, 4 rue du Marché Saint-Honoré à 75001 Paris, inscrite aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 451.800.502.

La société AD Invest SAS n'a pas d'administrateur.

6° AD Invest SAS atteste qu'aucune rémunération n'a été payée au cours du dernier exercice par AD Invest SAS à ses administrateurs.

Aucune somme n'a été provisionnée par AD Invest SAS aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.

7° AD Invest SAS atteste qu'aucune condamnation n'a été encourue par aucun des administrateurs de AD Invest SAS.

8° AD Invest SAS atteste qu'aucun conflit d'intérêt n'est à signaler entre AD Invest SAS, d'une part, et son président ou ses actionnaires majoritaires, d'autre part.

9° Il n'existe pas de commissaire aux comptes désigné au sein de AD Invest SAS.



## **B. Informations financières concernant la société AD Invest SAS**

1° Les comptes annuels relatifs à l'exercice **31 décembre 2021** n'ont pas été audités par un Commissaire aux Comptes et ont fait l'objet d'une vérification indépendante par NFB Conseils dans la cadre d'un contrat Groupe AREAL.

2° AD Invest SAS atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles.

3° AD Invest SAS déclare qu'au **31 décembre 2021** ses capitaux propres s'élevaient à **861.723** EUR et que, depuis cette date, aucun élément de nature exceptionnelle n'est venu influencer le niveau de ses capitaux propres. L'entreprise déclare également qu'au **31 décembre 2021**, son endettement financier total s'élevait à **14.022.682** EUR.

4° AD Invest SAS atteste qu'aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de AD Invest SAS n'est à signaler depuis la fin de son dernier exercice clôturé.

Pour plus d'informations financière sur la société AD Invest SAS, cliquer [ici](#) pour consulter la page du projet sur le site.

## **Partie III – Informations concernant l'offre des instruments de placement**

### **A. Description de l'Offre**

1° Le montant maximal de l'Offre est de 1.050.000 EUR.

2° L'Offre est émise sous la Condition Suspensive n°1 de recueillir un montant minimal de 800.000 EUR.

L'offre est également émise sous la Condition Suspensive n°2. En vertu de cette Condition Suspensive n°2, le succès de la Levée de fonds est conditionné par la satisfaction préalable des exigences suivantes :

- A. La réception d'une expertise, réalisée par un expert désigné par Look&Fin, concernant les biens sis 8-10 rue Maréchal Joffre à 06100 Nice fournissant les évaluations suivantes :
  - La valeur de marché en l'état du bien après indexation des loyers tels que prévu dans les baux existants
  - La valeur liquidative du bienEn tout état de cause, le ratio de LTV ne pourra excéder 70% de la valeur de marché en l'état du bien après indexation des loyers tels que prévu dans les baux existants
- B. La mise en place d'une inscription d'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers en premier rang et/ou d'une inscription hypothécaire conventionnelle en premier rang à concurrence du montant levé en principal sur les biens sis 8-10 rue Maréchal Joffre à 06100 Nice acquis par AD INVEST SAS à conférer à LOOKANDFIN FINANCE le jour de l'acquisition du bien après obtention de la mainlevée de toute charge et sûreté dont le bien serait grevé.
- C. La signature d'une Garantie à Première Demande (« GAPD ») accordée par la AREAL SARL au profit de LOOKANDFIN FINANCE pour un montant à hauteur du montant levé.
- D. La signature d'une Garantie à Première Demande (« GAPD ») accordée par la LIGANEL SAS au profit de LOOKANDFIN FINANCE pour un montant à hauteur du montant levé.

- E. La signature d'un acte de cautionnement général, solidaire et indivisible par Monsieur David Amzallag à hauteur du montant levé.
- F. La signature d'un acte de cautionnement général, solidaire et indivisible par Monsieur Raphaël Dery à hauteur du montant levé.

Afin de permettre à l'Emprunteur de réaliser la Condition Suspensive n°2, LOOKANDFIN FINANCE versera le montant recueilli dans le cadre de la Levée de fonds net de la commission mentionnée à l'article 8.1, sur le compte séquestre d'un Notaire afin que celui-ci puisse passer, concomitamment, l'acte d'achat de l'immeuble, l'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers et l'inscription hypothécaire.

Ces conditions suspensives doivent être réalisées pour le 31 mars 2023 au plus tard.

Le montant minimal de Souscription par investisseur est de 500 EUR. Toutefois, lorsqu'un client souscrit à sa première Levée de fonds, le montant minimal de Souscription est fixé à 100 EUR.

Il n'y a pas de montant maximal de Souscription par investisseur.

**3°** Le prix de l'instrument de placement dépend du montant de la Souscription à l'Offre pour chaque investisseur et, par voie de conséquence, du montant prêté par chacun.

Conformément aux articles 9.3 et 9.6 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, les investisseurs sont tenus de verser à LOOKANDFIN FINANCE le montant de leur prêt dans un délai de 14 jours à compter de leur Souscription. Ce paiement intervient avant que le délai pour la réalisation de la/des Condition(s) Suspensive(s) n'ait expiré. En cas de défaillance d'une Condition Suspensive, LOOKANDFIN FINANCE procédera au remboursement des investisseurs dans un délai de 20 jours calendrier à compter de la défaillance de la condition.

**4°** La période de Souscription s'étend du 18 février 2023 au 8 mars 2023 ;

Conformément à l'article 9.5 des Conditions Générales d'Utilisation de LOOKANDFIN, lorsque l'Objectif de financement est atteint, la période de Souscription prend automatiquement fin, le cas échéant de façon anticipée par rapport au terme initialement fixé ci-dessus. En pareil cas, la clôture anticipée de l'Offre sera mentionnée sur le Site de LOOKANDFIN et il ne sera plus possible d'y souscrire.

La Condition Suspensive n°1 doit être satisfaite pour le 8 mars 2023 au plus tard.  
La Condition Suspensive n°2 doit être satisfaite pour le 31 mars 2023 au plus tard.

Les instruments de placement seront émis par LOOKANDFIN FINANCE le jour où celle-ci libère les fonds prêtés au profit de l'Emprunteur conformément à l'article 3.2 des Conditions Générales d'Utilisation, à savoir le 31 mars 2023 au plus tard.

**5°** La Souscription à l'Offre donnant lieu à la présente note n'entraîne aucun frais à charge des Prêteurs.

## **B. Raisons de l'Offre**

**1°** Le projet « Joffre » est logé entièrement dans la société AD Invest SAS. AD Invest SAS est

elle-même détenue à hauteur de 50% par SARL AREAL et à hauteur de 50% par SAS LIGAEEL.

Afin de financer partiellement le projet de marchand de biens immobiliers « Joffre » incluant l'acquisition et la revalorisation d'un ensemble immobilier situé 8-10 Rue du Maréchal Joffre à 06100 Nice, AD Invest SAS souhaite emprunter un montant de 1.050.000 €.

Le budget du projet est le suivant :

- Prix de revient total : 1.372.500 € (hors frais et intérêts LookandFin)
- Chiffres d'affaires prévisionnel total : 2.195.114 €
- Marge prévisionnelle : 822.614 €

Le prix de revient est financé de la façon suivante :

- Fonds propres du promoteur : 322.500 €
- Prêt Look&Fin : 1.050.000 €

Les fonds collectés au travers des Offres LOOKANDFIN FINANCE nets, après déduction des frais supportés par l'Emprunteur, s'élèvent à (en partant de l'hypothèse que 100% des montants ont été collectés) 1.013.250 EUR.

## **Partie IV – Informations concernant les instruments de placement offerts**

### **A. Caractéristiques des instruments de placement offerts**

1° Les instruments de placement offerts sont des contrats de prêt standardisés au sens de l'article 3 § 1<sup>er</sup>, 11° de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement. Ces contrats de prêt standardisés sont conclus entre LOOKANDFIN FINANCE, d'une part, et chaque Prêteur, d'autre part.

La somme des montants investis par les prêteurs en vue du financement de AD Invest SAS et collectés par LOOKANDFIN FINANCE dans le cadre des contrats de prêt standardisés correspond au montant total qui fera l'objet du contrat de prêt entre LOOKANDFIN FINANCE et AD Invest SAS.

2° Les contrats de prêt standardisés sont libellés en euros et leur valeur nominale est égale au montant de la Souscription du Prêteur.

3° Par définition, au jour de l'ouverture de l'Offre donnant lieu à la présente note, la date de mise à disposition des fonds par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur est encore inconnue vu qu'elle dépend d'évènements extérieurs, à savoir le moment de la réalisation des Conditions Suspensives.

La durée du prêt qui sera consenti par LOOKANDFIN FINANCE à l'Emprunteur sera de 36 mois en sorte que le remboursement de la dernière mensualité interviendra 36 mois après la date de mise à disposition des fonds à l'Emprunteur.

Les remboursements du prêt par LOOKANDFIN FINANCE aux investisseurs seront mensuels conformément au tableau d'amortissement définitif qui seront joints aux contrats de prêt standardisés. Seuls les intérêts seront versés à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition effective des fonds à AD Invest SAS. A l'échéance du prêt, soit le 36<sup>ème</sup> mois à compter de la mise à disposition effective des fonds à l'Emprunteur, celui-ci

remboursera en une seule mensualité l'intégralité du montant du prêt en principal. Vous trouverez ci-dessous un exemple de tableau d'amortissement sur la base d'un prêt d'un montant de 1.000 EUR en capital qui, par hypothèse, serait libéré le 15 mars 2023.

Date	Mensualité	Principal	Intérêt	Solde restant dû
15/04/23	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/05/23	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/06/23	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/07/23	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/08/23	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/09/23	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/10/23	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/11/23	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/12/23	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/01/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/02/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/03/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/04/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/05/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/06/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/07/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/08/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/09/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/10/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/11/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/12/24	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/01/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/02/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/03/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/04/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/05/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/06/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/07/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/08/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/09/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/10/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/11/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/12/25	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/01/26	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/02/26	5,83 €	- €	5,83 €	1 000 €
15/03/26	1 005,83 €	1 000,00 €	5,83 €	- €
<b>Total</b>	<b>1 210 €</b>	<b>1 000 €</b>	<b>210 €</b>	

Il est rappelé que comme mentionné en partie I de la présente note, l'Emprunteur aura la faculté de rembourser par anticipation le Contrat de prêt à chaque date anniversaire mensuelle de la mise à disposition des fonds. Dans ce cas, l'Emprunteur devra notifier sa décision de procéder au remboursement anticipé du prêt, total ou partiel, en adressant un courrier recommandé à LOOKANDFIN FINANCE au plus tard un mois, le cachet de la poste faisant foi, avant la date souhaitée pour le remboursement anticipé volontaire. En pareil cas, l'Emprunteur sera redevable à l'égard de LOOKANDFIN FINANCE du remboursement intégral ou partiel du solde restant dû du prêt en capital.

Cela signifie qu'en pareil cas, LOOKANDFIN FINANCE remboursera à son tour, de façon anticipée, les Prêteurs du solde restant dû de leur Contrat de prêt respectif en capital. Le

remboursement anticipé des Prêteurs interviendra dès que LOOKANDFIN FINANCE aura été remboursée de façon anticipée par l'Emprunteur. Il est renvoyé à la partie I ci-dessus pour plus de détails.

4° En raison du compartimentage du patrimoine de LOOKANDFIN FINANCE, les dettes de LOOKANDFIN FINANCE envers les Prêteurs ayant souscrits à des Levées de fonds différentes n'ont pas de rang les unes par rapport aux autres.

Dans l'hypothèse où LOOKANDFIN est déliée de son obligation de remboursement envers les Prêteurs quant à une Levée de fonds en raison du défaut de remboursement en amont dans le chef de l'Emprunteur, les Prêteurs n'auront de droit qu'à l'égard du compartiment se rapportant à la Levée de fonds à laquelle ils ont souscrits.

5° Il n'existe pas de restriction au libre transfert des instruments de placement, ceux-ci étant librement cessibles selon les règles du droit civil.

6° Le taux d'intérêt annuel est fixe. Il s'agit d'un taux brut de 7% l'an avant retenue du précompte mobilier.

7° Les dates de paiement des intérêts sont identiques aux dates de remboursement des mensualités par LOOKANDFIN FINANCE conformément au tableau d'amortissement qui sera joint au contrat de prêt. Elles correspondent à la date d'anniversaire<sup>1</sup> de libération des fonds par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur étant entendu que le remboursement de la première mensualité interviendra un mois après cette libération. Au moment de la rédaction de la présente note d'information, la date de libération des fonds et, par conséquent, celle de paiement des intérêts, ne sont pas encore connue.

Pour un exemple de tableau d'amortissement, il est renvoyé à la partie IV.A.3° ci-dessus.

**Annexes** : Il est précisé que par application de l'article 11 § 3 de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement, les informations communiquées via un lien hypertexte ne font formellement pas partie de la présente note d'information.

1. Comptes annuels de la société LOOKANDFIN FINANCE SA pour ses deux derniers exercices comptables.
2. Comptes annuels de la société AD Invest SAS pour ses deux derniers exercices comptables.

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple, si les fonds sont libérés par LOOKANDFIN FINANCE au profit de l'Emprunteur le 5<sup>ème</sup> jour du mois, les mensualités de remboursement prévues dans le tableau d'amortissement échoiront chaque 5<sup>ème</sup> jour du mois, soit à la date d'anniversaire de la libération des fonds.

20	22/02/2021	BE 0683.777.546	9	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21058.00228	A-cap 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **LOOKANDFIN FINANCE**  
 Forme juridique: Société anonyme  
 Adresse: Avenue Louise N°: 475 Boîte:  
 Code postal: 1000 Commune: Bruxelles  
 Pays: Belgique  
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone  
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0683.777.546

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 30-10-2018

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 12-01-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2019 au 31-12-2019

Exercice précédent du 26-10-2017 au 31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-cap 6.1.1, A-cap 6.1.2, A-cap 6.1.3, A-cap 6.2, A-cap 6.4, A-cap 6.5, A-cap 6.6, A-cap 6.7, A-cap 6.9, A-cap 7.1, A-cap 7.2, A-cap 8, A-cap 9, A-cap 10, A-cap 11, A-cap 12, A-cap 13, A-cap 14, A-cap 15, A-cap 16, A-cap 17

N°	BE 0683.777.546	A-cap 2.1
----	-----------------	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**LEVY MORELLE Frédéric**

Chaussée de la Hulpe 411  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Début de mandat: 26-10-2017

Fin de mandat: 30-06-2023

Administrateur délégué

**WROBLEWSKI Dominique**

Boulevard Léopold II 109  
1080 Molenbeek-Saint-Jean  
BELGIQUE

Début de mandat: 26-10-2017

Fin de mandat: 30-06-2023

Administrateur délégué

**LOOK AND FIN**

BE 0846.783.769  
Avenue Louise 475  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE

Début de mandat: 26-10-2017

Fin de mandat: 30-06-2023

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

**LEVY MORELLE Frédéric**

Chaussée de la Hulpe 411  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

N°	BE 0683.777.546		A-cap 2.2
----	-----------------	--	-----------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.



<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>36.719.158</b>	<b>25.204.416</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>25.676.077</b>	<b>17.202.161</b>
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	25.676.077	17.202.161
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>10.637.312</b>	<b>5.857.989</b>
Créances commerciales		40	199.649	91.583
Autres créances		41	10.437.663	5.766.407
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>405.769</b>	<b>2.144.266</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>36.719.158</b>	<b>25.204.416</b>



## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute (+)/(-)		9900	14.915	24.554
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	878	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>14.037</b>	<b>24.554</b>
<b>Produits financiers</b>	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>	6.4	65/66B	<b>26</b>	<b>61</b>
Charges financières récurrentes		65	26	61
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>14.011</b>	<b>24.493</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77	<b>4.145</b>	<b>7.245</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>9.867</b>	<b>17.248</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>9.867</b>	<b>17.248</b>

N°	BE 0683.777.546	A-cap 5
----	-----------------	---------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>20.965</b>	<b>17.248</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	9.867	17.248
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	11.098	
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		<b>6.150</b>
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		6.150
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>20.965</b>	<b>11.098</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0683.777.546	A-cap 6.3
----	-----------------	-----------

## ETAT DES DETTES

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

### DETTES GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

#### Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

#### Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
42	10.519.379
8912	25.980.894
8913	
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

N°	BE 0683.777.546	A-cap 6.8
----	-----------------	-----------

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 29 Avril 2019 portant exécution du Codes des sociétés et associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : pas d'application

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent;  
Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent : pas d'application

#### II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : pas d'application

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit : néant

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend : néant

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice;

Amortissements actés pendant l'exercice :

1. Frais d'établissement : néant

2. Immobilisations incorporelles L NR Taux : néant

3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux L NR Taux : néant

4. Installations, machines et outillage L NR Taux : néant

5. Matériel roulant : néant

6. Matériel de bureau et mobilier L NR Taux : néant

7. Autres immobilisations corp.

néant

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : néant

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : néant

Immobilisations financières : néant

Stocks : néant

Devises : non applicable

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes : non applicable

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Non applicable

Conventions de location-financement : non applicable

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif, les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : néant



Direction Générale des Finances Publiques

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe  Si PME innovante  Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE PARIS 1er, 13 Rue de la Banque, 75001 Paris

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**

Identification du destinataire : **SAS AD INVEST**, 4 rue du MARCHES SAINT-HONORE, 75001 PARIS

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		<b>82521637700010</b>

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

**1 Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal	239 857	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
-----------------------------------	---------	------------------------------------	--------	--	--

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

**2 Plus-values**

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%		Plus-values exonérées art.238 quindecies	
--	--	--	--	--	--	--	--

**3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches** (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A  Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies

Entreprises nouvelles art.44 septies  Zones franches d'activité art.44 quaterdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Autres dispositifs

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies  Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer** dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

**1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

**2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)** Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % **287 112**

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE** L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ACD**

ECF  Nom et adresse du prestataire

**OGA/OMGA**  **Viseur conventionné**

Nom, adresse, téléphone : **- Professionnel de l'expertise comptable :** NFB CONSEILS, 5 rue Ernest Cognacq, 92300 Levallois Perret

**- Conseil :**

**- CGA/OMGA ou viseur conventionné :** N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A ..... le .....

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification, au sens de votre service des annuaires.





Désignation de l'entreprise : <b>SAS AD INVEST</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise : <b>4 rue du MARCHE SAINT-HONORE 75001 PARIS</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>					
Numéro SIRET * <b>8 2 5 2 1 6 3 7 7 0 0 0 1 0</b>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, <b>31122021</b>					
		N-1 <b>31122020</b>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations		BB	BC			
	Autres titres immobilisés		BD	BE			
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	BI				
	<b>TO TAL (II)</b>		BJ	BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	14 347 162	14 347 162	13 260 181
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	72 649	72 649	124 650
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	39 976	39 976	35 772
		Autres créances (3)	BZ	CA	131 429	131 429	28 805
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	372 473	372 473	28 852	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	11 864	11 864	18 433	
	<b>TO TAL (III)</b>	CJ	CK	<b>14 975 553</b>	<b>14 975 553</b>	<b>13 496 693</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TO TAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	<b>14 975 553</b>	<b>14 975 553</b>	<b>13 496 693</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise <b>SAS AD INVEST</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....1.000..... )	DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH	659 649	712 818
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>200 974</b>	<b>392 831</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	<b>861 723</b>	<b>1 106 749</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TO TAL (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TO TAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 229 643	9 608 659
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	2 793 039	2 523 124
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	82 494	170 771
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 460	67 390
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	194	20 000	
Compte régul.	EB			
	<b>TO TAL (IV)</b>	EC	<b>14 113 830</b>	<b>12 389 944</b>
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>14 975 553</b>	<b>13 496 693</b>
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	14 113 830	12 389 944	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	572 933	515 030	

		Désignation de l'entreprise : <b>SAS AD INVEST</b>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	3 050 500	FB		FC	3 050 500	5 427 820	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	463 729	FH		FI	463 729	342 011	
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	<b>3 514 229</b>	FK		FL	<b>3 514 229</b>	<b>5 769 831</b>	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	5 450		
	Autres produits (1) (11)					FQ	36 102	3 375	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>3 555 781</b>	<b>5 773 206</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	3 404 095	8 461 374	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(1 086 981)	(4 392 669)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	575 983	800 940	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	92 504	67 462	
	Salaires et traitements *					FY		18 616	
	Charges sociales (10)					FZ		7 496	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	116	725	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>2 985 716</b>	<b>4 963 942</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>570 064</b>	<b>809 264</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	299 811	269 468	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>299 811</b>	<b>269 468</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>(299 811)</b>	<b>(269 468)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>270 254</b>	<b>539 795</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SAS AD INVEST</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	69 280 146 964
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>3 555 781 5 773 206</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>3 354 807 5 380 375</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>200 974 392 831</b>
<b>RENVois</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 450
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS AD INVEST**

Néant  \*

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
		TOTAL I				1	2	3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[ Dont Composants	M2	KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
	TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3			4			
		TOTAL I				1	2	3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
TOTAL III				IY		NG		NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV				I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL		ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Exercice N clos le : **31** | **12** | **20** | **21**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS AD INVEST** Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS AD INVEST</b>							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>									
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
<b>TOTAL I</b>		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU		QV		QW		QX	
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN		ØP		ØQ		ØR	
<b>CADRE B</b>									
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
<b>CADRE C</b>									
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

Désignation de l'entreprise : <b>SAS AD INVEST</b>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1) *</li> </ul>	6A	6B	6C	6D
			6E	6F	6G	6H
			Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
			9U	9V	9W	9X
			Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>	UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						



Désignation de l'entreprise : <b>SAS AD INVEST</b>				Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	39 976	39 976			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO )		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	83 543	83 543		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	17 327	17 327		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	30 559	30 559			
	Charges constatées d'avance		VS	11 864	11 864			
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>183 269</b>	<b>183 269</b>	VU	VV
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	572 933	572 933			
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	10 656 710	10 656 710			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	212 031	212 031				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	82 494	82 494				
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	8 460	8 460			
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	2 581 008	2 581 008				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	194	194				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>14 113 830</b>	<b>14 113 830</b>	VZ		
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	14 858 145	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	2 581 008
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	13 213 120	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : <b>SAS AD INVEST</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>31122021</b>			
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WA <b>200 974</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7 <b>69 280</b>	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7			
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %									I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN		
Écart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ <b>7 723</b>			
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
						<b>TOTAL I</b>		WR <b>277 977</b>			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation									WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : déduire des produits nets de participation									XB	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)									I6	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .									WZ	
	Majoration d'amortissement *									XA	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septedecies)		PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	
		Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc (art 39 decies D)		YD	
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II )						XI		XJ <b>277 977</b>			
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN		XL <b>277 977</b>			
								XO <b>0</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## 2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2021

Libellé	Montant
TAXES BUREAUX	7 723
<b>Totalisation</b>	<b>7 723</b>

Désignation de l'entreprise <b>SAS AD INVEST</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO	
	↓ ligne WI	↓ ligne WU	

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise : <b>SAS AD INVEST</b>						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE</b>							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦				⑧	⑨		
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **SAS AD INVEST** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ \*.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \***

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❸ - ❹
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : <b>SAS AD INVEST</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS AD INVEST</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012021</b>		et clos le : <b>31122021</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 514 229	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	5 450	
<b>TOTAL 1</b>		OX	<b>3 519 679</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	36 102	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	1 086 981	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>		OM	<b>1 123 082</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	3 483 413	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	496 664	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	116	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>		OJ	<b>3 980 193</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b> <b>662 568</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	662 568
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	3 519 679	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|1** N° SIRET **8|2|5|2|1|6|3|7|7|0|0|0|1|0**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SAS AD INVEST**

ADRESSE ( voie ) **4 rue du MARCHE SAINT-HONORE**

CODE POSTAL **75001** VILLE **PARIS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<b>2</b>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<b>100</b>
---	----	----------	--	----	------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
---	----	--	--	----	--

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique **SAS** Dénomination **LIGAEL**  
 N° SIREN (si société établie en France) **852652668** % de détention **50,00** Nb de parts ou actions **50**  
 Adresse : N° **1** Voie **Place du Général Leclerc**  
 Code postal **94160** Commune **Saint Mandé** Pays **FRANCE**

Forme juridique **SARL** Dénomination **AREAL**  
 N° SIREN (si société établie en France) **451800502** % de détention **50,00** Nb de parts ou actions **50**  
 Adresse : N° **4** Voie **rue du marche saint honore**  
 Code postal **75001** Commune **Paris** Pays **FRANCE**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|1

N° SIRET 8|2|5|2|1|6|3|7|7|0|0|0|1|0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AD INVEST

ADRESSE ( voie ) 4 rue du MARCHE SAINT-HONORE

CODE POSTAL 75001 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **14 975 553** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **3 555 781** euros et un total **charges** de **3 354 807** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **200 974** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	39 976	39 976	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	83 543	83 543	
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 327	17 327	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	30 559	30 559		
Charges constatées d'avances	11 864	11 864		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>183 269</b>	<b>183 269</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	572 933	572 933		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	10 656 710	10 656 710		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	212 031	212 031		
	Fournisseurs et comptes rattachés	82 494	82 494		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 460	8 460		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	2 581 008	2 581 008		
	Autres dettes	194	194		
	Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>14 113 830</b>	<b>14 113 830</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	14 858 145				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 213 120				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	2 581 008				

## Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>54 261</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b> <i>INTERETS COURUS SUR PRET</i>	51 233	<b>51 233</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b> <i>FOURNISSEURS NON PARVENUS</i>	3 028	<b>3 028</b>



## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		11 864	11 864
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			<b>11 864</b>

--

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé ( I )					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL ( II )</b>					
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	14 347 162		14 347 162	13 260 181
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	72 649		72 649	124 650
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	39 976		39 976	35 772
	Autres créances	131 429		131 429	28 805
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	372 473		372 473	28 852	
Charges constatées d'avance	11 864		11 864	18 433	
<b>TOTAL ( III )</b>		<b>14 975 553</b>		<b>14 975 553</b>	<b>13 496 693</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( IV )				
	Primes de remboursement des obligations ( V )				
	Ecart de conversion actif ( VI )				
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>14 975 553</b>		<b>14 975 553</b>	<b>13 496 693</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
<b>TOTAL II - Actif Immobilisé NET</b>						
<b>TOTAL III - Actif Circulant NET</b>	<b>14 975 553</b>	<i>100,00</i>	<b>13 496 693</b>	<i>100,00</i>	<b>1 478 860</b>	<i>10,96</i>
<b>Marchandises</b>	<b>14 347 162</b>	<i>95,80</i>	<b>13 260 181</b>	<i>98,25</i>	<b>1 086 981</b>	<i>8,20</i>
STOCK ABOUKIR			2 088 718	<i>15,48</i>	(2 088 718)	<i>-100,00</i>
STOCK NATIONALE			1		(1)	<i>-100,00</i>
STOCK OBERKAMPF			574 700	<i>4,26</i>	(574 700)	<i>-100,00</i>
STOCK PATAY			444 617	<i>3,29</i>	(444 617)	<i>-100,00</i>
STOCK RAMEY			2 404 572	<i>17,82</i>	(2 404 572)	<i>-100,00</i>
STOCK CLICHY			586 885	<i>4,35</i>	(586 885)	<i>-100,00</i>
STOCK MANDRES			580 800	<i>4,30</i>	(580 800)	<i>-100,00</i>
STOCK ST DENIS			1 252 400	<i>9,28</i>	(1 252 400)	<i>-100,00</i>
STOCK LEVALLOIS			744 431	<i>5,52</i>	(744 431)	<i>-100,00</i>
STOCK GAGNY			773 737	<i>5,73</i>	(773 737)	<i>-100,00</i>
STOCK AMIRAL MOUCHEZ			763 891	<i>5,66</i>	(763 891)	<i>-100,00</i>
STOCK LACORDAIRE			1 803 183	<i>13,36</i>	(1 803 183)	<i>-100,00</i>
STOCK BOULOGNE			499 196	<i>3,70</i>	(499 196)	<i>-100,00</i>
STOCK LECOURBE			743 050	<i>5,51</i>	(743 050)	<i>-100,00</i>
STOCKS	14 347 162	<i>95,80</i>			14 347 162	
<b>Avances &amp; acomptes versés sur commandes</b>	<b>72 649</b>	<i>0,49</i>	<b>124 650</b>	<i>0,92</i>	<b>(52 001)</b>	<i>-41,72</i>
FOURNISSEURS ACOMPTES NOTAIRES	72 649	<i>0,49</i>	124 650	<i>0,92</i>	(52 001)	<i>-41,72</i>
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>39 976</b>	<i>0,27</i>	<b>35 772</b>	<i>0,27</i>	<b>4 204</b>	<i>11,75</i>
Clients			31 493	<i>0,23</i>	(31 493)	<i>-100,00</i>
COMO 93	23 765	<i>0,16</i>			23 765	
GLAISE	10 303	<i>0,07</i>			10 303	
IND CHARBO	5 746	<i>0,04</i>			5 746	
OPALE	163				163	
CLIENTS FCT A ETABLIR			4 279	<i>0,03</i>	(4 279)	<i>-100,00</i>
<b>Autres créances</b>	<b>131 429</b>	<i>0,88</i>	<b>28 805</b>	<i>0,21</i>	<b>102 624</b>	<i>356,27</i>
CABINET HOCHÉ	9 780	<i>0,07</i>			9 780	
ENEDIS	3 722	<i>0,02</i>			3 722	
ENGIE	420				420	
MEDIALEX	1 000	<i>0,01</i>			1 000	
SUEZ	139				139	
SCP TARAADÉ	2 920	<i>0,02</i>			2 920	
AVANCES FOURNISSEURS	5 226	<i>0,03</i>			5 226	
IMPOT SOCIÉTÉ	83 543	<i>0,56</i>			83 543	
TVA déductible 20 %	17 327	<i>0,12</i>	19 429	<i>0,14</i>	(2 102)	<i>-10,82</i>
AUTRES DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS	4 000	<i>0,03</i>	4 000	<i>0,03</i>		
FDS ROULEMENT ST DENIS	1 894	<i>0,01</i>	1 894	<i>0,01</i>		
FDS DE ROULEMENT AMIRAL MOUCHEZ	667		667			
FDS DE ROULEMENT LEVALLOIS	791	<i>0,01</i>	791	<i>0,01</i>		
FDS DE ROULEMENT LACORDAIRE			2 024	<i>0,01</i>	(2 024)	<i>-100,00</i>
<b>Disponibilités</b>	<b>372 473</b>	<i>2,49</i>	<b>28 852</b>	<i>0,21</i>	<b>343 621</b>	<i>N/S</i>
BANQUE CAIXA	7 443	<i>0,05</i>	12 426	<i>0,09</i>	(4 982)	<i>-40,10</i>
CDN	181 923	<i>1,21</i>	14 627	<i>0,11</i>	167 296	<i>N/S</i>
CDN DUPHOT	118		118			
CDN OPE	681		681	<i>0,01</i>		
BANQUE PALATINE			1 000	<i>0,01</i>	(1 000)	<i>-100,00</i>
BECM	143 949	<i>0,96</i>			143 949	
BECM LEVALLOIS AGIOS	20 539	<i>0,14</i>			20 539	
BECM CASH CANNES RESERVE	17 820	<i>0,12</i>			17 820	

## Détail de l'Actif

Etat exprimé en euros	01/01/2021	12	01/01/2020	12	Variations	%
	31/12/2021	mois	31/12/2020	mois		
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>11 864</b>	<b>0,08</b>	<b>18 433</b>	<b>0,14</b>	<b>(6 569)</b>	<b>-35,64</b>
Charges constatees d'avance	11 864	0,08	18 433	0,14	(6 569)	-35,64
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>	<b>14 975 553</b>	<b>100,00</b>	<b>13 496 693</b>	<b>100,00</b>	<b>1 478 860</b>	<b>10,96</b>

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		31/12/2021	31/12/2020
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	659 649	712 818
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>200 974</b>	<b>392 831</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>861 723</b>	<b>1 106 749</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 229 643	9 608 659
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 793 039	2 523 124
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 494	170 771
	Dettes fiscales et sociales	8 460	67 390
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	194	20 000	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>14 113 830</b>	<b>12 389 944</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 975 553</b>	<b>13 496 693</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	200 973,54	392 831,46
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	14 113 830	12 389 944
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	572 933	515 030
(3)	Dont emprunts participatifs		

## Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
<b>TOTAL I - Capitaux propres</b>	<b>861 723</b>	<i>5,75</i>	<b>1 106 749</b>	<i>8,20</i>	<b>(245 026)</b>	<i>-22,14</i>
<b>Capital Social ou individuel</b>	<b>1 000</b>	<i>0,01</i>	<b>1 000</b>	<i>0,01</i>		
Capital souscrit appelé versé	1 000	<i>0,01</i>	1 000	<i>0,01</i>		
<b>Réserve légale</b>	<b>100</b>		<b>100</b>			
Compte n°106100	100		100			
<b>Report à nouveau</b>	<b>659 649</b>	<i>4,40</i>	<b>712 818</b>	<i>5,28</i>	<b>(53 169)</b>	<i>-7,46</i>
Compte n°110000	659 649	<i>4,40</i>	712 818	<i>5,28</i>	659 649	<i>-100,00</i>
REPORT A NOUVEAU			(712 818)		(712 818)	<i>-100,00</i>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>200 974</b>	<i>1,34</i>	<b>392 831</b>	<i>2,91</i>	<b>(191 858)</b>	<i>-48,84</i>
<b>TOTAL II - Autres fonds propres</b>						
<b>TOTAL III - Total des Provisions</b>						
<b>TOTAL IV - Total des dettes</b>	<b>14 113 830</b>	<i>94,25</i>	<b>12 389 944</b>	<i>91,80</i>	<b>1 723 887</b>	<i>13,91</i>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>11 229 643</b>	<i>74,99</i>	<b>9 608 659</b>	<i>71,19</i>	<b>1 620 985</b>	<i>16,87</i>
EMPRUNTS BANCAIRES CT	8 876 537	<i>59,27</i>	8 876 537		8 876 537	
EMPRUNTS BANCAIRES LT MDB	1 728 940	<i>11,55</i>	1 728 940		1 728 940	
PRET CDN OBERKAMPF			360 621	<i>2,67</i>	(360 621)	<i>-100,00</i>
CDN MANDRES			453 032	<i>3,36</i>	(453 032)	<i>-100,00</i>
BECM PATAY			322 000	<i>2,39</i>	(322 000)	<i>-100,00</i>
CIC RAMEY			1 920 000	<i>14,23</i>	(1 920 000)	<i>-100,00</i>
PRET BECM ABOUKIR AMORT			694 221	<i>5,14</i>	(694 221)	<i>-100,00</i>
PRET BECM ABOUKIR			184 400	<i>1,37</i>	(184 400)	<i>-100,00</i>
PRET GARANTI ETAT CDN			400 000	<i>2,96</i>	(400 000)	<i>-100,00</i>
PRET CDN GAGNY			510 000	<i>3,78</i>	(510 000)	<i>-100,00</i>
PRET CAIXA ST DENIS			1 012 329	<i>7,50</i>	(1 012 329)	<i>-100,00</i>
PRET CAIXA A MOUCHEZ			472 000	<i>3,50</i>	(472 000)	<i>-100,00</i>
PRET BECM LEVALLOIS			580 000	<i>4,30</i>	(580 000)	<i>-100,00</i>
PRET CDN BOULOGNE			360 000	<i>2,67</i>	(360 000)	<i>-100,00</i>
PRET BECM LACORDAIRE			1 200 000	<i>8,89</i>	(1 200 000)	<i>-100,00</i>
PRET BECM LECOURBE			590 000	<i>4,37</i>	(590 000)	<i>-100,00</i>
INTERETS COURUS SUR PRET	51 233	<i>0,34</i>	35 025	<i>0,26</i>	16 208	<i>46,27</i>
CDN GAGNY	140 377	<i>0,94</i>	102 251	<i>0,76</i>	38 126	<i>37,29</i>
CDN BOULOGNE	25 212	<i>0,17</i>	10 921	<i>0,08</i>	14 292	<i>130,87</i>
CDN ASNIERES	63 208	<i>0,42</i>			63 208	
BECM			509		(509)	<i>-100,00</i>
BECM RAMEY	150 000	<i>1,00</i>	114 808	<i>0,85</i>	35 192	<i>30,65</i>
CAIXA AMIRAL MOUCHEZ	165 367	<i>1,10</i>	96 882	<i>0,72</i>	68 485	<i>70,69</i>
BECM LEVALLOIS TX	28 769	<i>0,19</i>	24 610	<i>0,18</i>	4 159	<i>16,90</i>
BECM LACORDAIRE TX			164 643	<i>1,22</i>	(164 643)	<i>-100,00</i>
INTERETS COURUS			406		(406)	<i>-100,00</i>
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>2 793 039</b>	<i>18,65</i>	<b>2 523 124</b>	<i>18,69</i>	<b>269 915</b>	<i>10,70</i>
DG DATA FILIATION			9 781	<i>0,07</i>	(9 781)	<i>-100,00</i>
DGEPTS DE GARANTIE	212 031	<i>1,42</i>			212 031	
DG MURATI			4 000	<i>0,03</i>	(4 000)	<i>-100,00</i>
DG OBERKAMPF			21 000	<i>0,16</i>	(21 000)	<i>-100,00</i>
DG MANDRES			16 447	<i>0,12</i>	(16 447)	<i>-100,00</i>
DG RAMEY			19 775	<i>0,15</i>	(19 775)	<i>-100,00</i>
DG ST DENIS			35 023	<i>0,26</i>	(35 023)	<i>-100,00</i>
DG GAGNY			7 855	<i>0,06</i>	(7 855)	<i>-100,00</i>
AREAL	2 457 195	<i>16,41</i>	1 407 425	<i>10,43</i>	1 049 769	<i>74,59</i>
Associe compte courant Raphael			110 519	<i>0,82</i>	(110 519)	<i>-100,00</i>
CCT LIGAEL	123 813	<i>0,83</i>			123 813	

## Détail du Passif

Etat exprimé en euros	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
COMPTE COURANT ARIS			891 299	6,60	(891 299)	-100,00
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>82 494</b>	<b>0,55</b>	<b>170 771</b>	<b>1,27</b>	<b>(88 277)</b>	<b>-51,69</b>
Fournisseurs			168 839	1,25	(168 839)	-100,00
AREAL	68 178	0,46			68 178	
AXA	757	0,01			757	
CORAIR	2 006	0,01			2 006	
EDF	1 277	0,01			1 277	
GRASSAUD	1 008	0,01			1 008	
MONCEAU	5 400	0,04			5 400	
NOVLOW	840	0,01			840	
FOURNISSEURS NON PARVENUS	3 028	0,02	1 932	0,01	1 096	56,73
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>8 460</b>	<b>0,06</b>	<b>67 390</b>	<b>0,50</b>	<b>(58 930)</b>	<b>-87,45</b>
NDF A REMBOURSER			1 470	0,01	(1 470)	-100,00
SECURITE SOCIALE			3 709	0,03	(3 709)	-100,00
CAISSE AG2R			1 373	0,01	(1 373)	-100,00
KLESIA			818	0,01	(818)	-100,00
AUTRES CHARGES A PAYER			200		(200)	-100,00
Etat-Impôts sur les bénéfices			52 111	0,39	(52 111)	-100,00
TVA A DECAISSER	6 104	0,04	1 821	0,01	4 283	235,20
TVA COLLECTEE	2 356	0,02			2 356	
AUTRES CHARGES A PAYER			5 888	0,04	(5 888)	-100,00
<b>Autres dettes</b>	<b>194</b>		<b>20 000</b>	<b>0,15</b>	<b>(19 806)</b>	<b>-99,03</b>
DERENNE	194				194	
FDS TRAVAUX ST DENIS			20 000	0,15	(20 000)	-100,00
<b>TOTAL DU BILAN PASSIF</b>	<b>14 975 553</b>	<b>100,00</b>	<b>13 496 693</b>	<b>100,00</b>	<b>1 478 860</b>	<b>10,96</b>

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2021

31/12/2020

		France	Exportation	12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises	3 050 500		3 050 500	5 427 820
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	463 729		463 729	342 011
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3 514 229</b>		<b>3 514 229</b>	<b>5 769 831</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			5 450	
	Autres produits			36 102	3 375
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>3 555 781</b>	<b>5 773 206</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises			3 404 095	8 461 374
	Variation de stock			(1 086 981)	(4 392 669)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			575 983	800 940
	Impôts, taxes et versements assimilés			92 504	67 462
	Salaires et traitements				18 616
	Charges sociales du personnel				7 496
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			116	725	
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>2 985 716</b>	<b>4 963 942</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>570 064</b>	<b>809 264</b>



# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>570 064</b>	<b>809 264</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	299 811	269 468
	<b>Total des charges financières</b>	<b>299 811</b>	<b>269 468</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(299 811)</b>	<b>(269 468)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>270 254</b>	<b>539 795</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		69 280	146 964
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>3 555 781</b>	<b>5 773 206</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>3 354 807</b>	<b>5 380 375</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>200 974</b>	<b>392 831</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

# Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 555 781</b>	<b>101,18</b>	<b>5 773 206</b>	<b>100,06</b>	<b>(2 217 426)</b>	<b>-38,41</b>
<b>Ventes de marchandises</b>	<b>3 050 500</b>	<b>86,80</b>	<b>5 427 820</b>	<b>94,07</b>	<b>(2 377 320)</b>	<b>-43,80</b>
<b>Ventes de marchandises FRANCE</b>	<b>3 050 500</b>	<b>86,80</b>	<b>5 427 820</b>	<b>94,07</b>	<b>(2 377 320)</b>	<b>-43,80</b>
VENTES MARCHANDISES	3 050 500	86,80			3 050 500	
VENTES MARCHANDISES			5 427 820	94,07	(5 427 820)	-100,00
<b>Production vendue Biens</b>						
<b>Production vendue Services + Travaux</b>	<b>463 729</b>	<b>13,20</b>	<b>342 011</b>	<b>5,93</b>	<b>121 718</b>	<b>35,59</b>
<b>Production vendue Services FRANCE</b>	<b>463 729</b>	<b>13,20</b>	<b>342 011</b>	<b>5,93</b>	<b>121 718</b>	<b>35,59</b>
LOYERS ABOUKIR	74 145	2,11			74 145	
LOYERS ABOUKIR			66 057	1,14	(66 057)	-100,00
REFACTURA° CHARGES ABOUKIR			10 401	0,18	(10 401)	-100,00
LOYER OBERKAMPF	46 490	1,32			46 490	
REFACT CHARGES OBERKAMPF	3 744	0,11			3 744	
REFACT CHARGES OBERKAMPF			3 398	0,06	(3 398)	-100,00
LOYERS OBERKAMPF			42 597	0,74	(42 597)	-100,00
LOYERS MANDRES	40 283	1,15			40 283	
LOYERS MANDRES			44 796	0,78	(44 796)	-100,00
LOYER CLICHY	6 405	0,18			6 405	
LOYERS CLICHY			9 873	0,17	(9 873)	-100,00
REFACT CHARGES CLICHY	322	0,01			322	
REFACT CHARGES CLICHY			312	0,01	(312)	-100,00
LOYER RAMEY	71 453	2,03			71 453	
LOYERS RAMEY			89 257	1,55	(89 257)	-100,00
LOYER GAGNY	30 172	0,86			19 037	170,95
REFACT CHARGES MANDRES	3 756	0,11			4 743	0,08
REFACT CHARGES GAGNY	1 130	0,03			300	0,01
REFACT CHARGES RAMEY	7 387	0,21			7 912	0,14
LOYERS ST DENIS	73 168	2,08			41 810	0,72
REFACT CHARGES ST DENIS	18 955	0,54			9 419	0,16
LOYER COURBEVOIE	4 238	0,12			4 238	
REFACT CHARGES COURBEVOIE	550	0,02			550	
LOYER PATAY	14 800	0,42			14 800	
REFACT CHARGES GAGNY	1 894	0,05			1 894	
LOYER AMIRAL MOUCHEZ	29 194	0,83			29 194	
REFACT CHARGES AMIRAL MOUCHEZ	4 465	0,13			4 465	
LOYERS LEVALLOIS	30 295	0,86			30 295	
REFACT CHARGES LEVALLOIS	883	0,03			883	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>3 514 229</b>	<b>100,00</b>	<b>5 769 831</b>	<b>100,00</b>	<b>(2 255 602)</b>	<b>-39,09</b>
<b>Reprises sur provisions, transferts de charges</b>	<b>5 450</b>	<b>0,16</b>			<b>5 450</b>	
TRANSFERE DE CHARGES	5 450	0,16			5 450	
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>36 102</b>	<b>1,03</b>	<b>3 375</b>	<b>0,06</b>	<b>32 726</b>	<b>969,60</b>
CHARGES ABOUKIR	8 015	0,23			8 015	
Produits divers gestion couran	28 086	0,80			28 086	
Produits divers gest.courante			3 375	0,06	(3 375)	-100,00
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>2 985 716</b>	<b>84,96</b>	<b>4 963 942</b>	<b>86,03</b>	<b>(1 978 226)</b>	<b>-39,85</b>
<b>Achats de marchandises</b>	<b>3 404 095</b>	<b>96,87</b>	<b>8 461 374</b>	<b>146,65</b>	<b>(5 057 279)</b>	<b>-59,77</b>
Achats de marchandises	216	0,01			216	
ACQUISITION PRE SAINT GERVAIS			1 100 000	19,06	(1 100 000)	-100,00
ACQUISITION ST DENIS			1 200 000	20,80	(1 200 000)	-100,00

# Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
ACQUISITION ST DENIS			620 000	10,75	(620 000)	-100,00
ACQUISITION MOUCHEZ			630 000	10,92	(630 000)	-100,00
ACQUISITION LEVALLOIS			650 000	11,27	(650 000)	-100,00
ACQUISITION LACORDAIRE			1 500 000	26,00	(1 500 000)	-100,00
ACQUISITION BOULOGNE			430 000	7,45	(430 000)	-100,00
ACQUISITION LECOURBE			728 000	12,62	(728 000)	-100,00
ACQUISITION ASNIERES	1 300 000	36,99			1 300 000	
ACQUISITION CANNES REPUBLIQUE	418 000	11,89			418 000	
ACQUISITION COURBEVOIE	825 000	23,48			825 000	
ACQUISITION ABOUKIR 2	493 000	14,03			493 000	
PATAY A STOCKER			67 046	1,16	(67 046)	-100,00
A STOCKER RAMEY	119 350	3,40			119 350	
RAMAY A STOCKER			108 740	1,88	(108 740)	-100,00
A STOCKER CLICHY	10 290	0,29			10 290	
CLICHY A STOCKER			145 663	2,52	(145 663)	-100,00
PRE SAINT GERVAIS A STOCKER			172 473	2,99	(172 473)	-100,00
ST DENIS A STOCKER			23 600	0,41	(23 600)	-100,00
GAGNY A STOCKER	20 621	0,59	113 257	1,96	(92 635)	-81,79
MOUCHEZ A STOCKER	36 091	1,03	121 891	2,11	(85 800)	-70,39
LEVALLOIS A STOCKER	2 945	0,08	37 871	0,66	(34 926)	-92,22
LACORDAIRE A STOCKER	29 891	0,85	215 743	3,74	(185 852)	-86,14
ASNIERES	57 345	1,63	4 604	0,08	52 742	N/S
BOULOGNE A STOCKER	3 261	0,09	21 196	0,37	(17 934)	-84,61
LECOURBE A STOCKER	43 184	1,23	15 050	0,26	28 134	186,93
ABOUKIR A STOCKER	844	0,02	556 240	9,64	(555 396)	-99,85
A STOCKER VINCENNES	6 545	0,19			6 545	
A STOCKER CANNES REPUBLIQUE	10 110	0,29			10 110	
A STOCKER COURBEVOIE	16 700	0,48			16 700	
A STOCKER ABOUKIR 2	10 700	0,30			10 700	
<b>Variation de stocks de marchandises</b>	<b>(1 086 981)</b>	<b>-30,93</b>	<b>(4 392 669)</b>	<b>-76,13</b>	<b>3 305 688</b>	<b>75,25</b>
Variation stocks de marchandis	(1 086 981)	-30,93	(4 392 669)	-76,13	3 305 688	75,25
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>575 983</b>	<b>16,39</b>	<b>800 940</b>	<b>13,88</b>	<b>(224 957)</b>	<b>-28,09</b>
ACHATS ETUDES ET PRESTATIONS	68 178	1,94	118 240	2,05	(50 062)	-42,34
EDF DUPHOT			61		(61)	-100,00
EDF CLICHY			2 204	0,04	(2 204)	-100,00
EDF PSG			286		(286)	-100,00
EDF PATAY	1 597	0,05	1 224	0,02	373	30,47
EDF RAMEY	1 744	0,05	134		1 610	N/S
EDF MOUCHEZ	289	0,01	255		34	13,22
EDF BOULOGNE	208	0,01	164		44	27,18
EDF LACORDAIRE	4 074	0,12	884	0,02	3 190	361,01
EDF LEVALLOIS	290	0,01			290	
EDF LECOURBE	352	0,01			352	
EDF ASNIERES	931	0,03			931	
EDF CANNES REPUBLIQUE	96				96	
VEOLIA GAGNY			121		(121)	-100,00
PETITS EQUIPEMENTS	1 559	0,04	1 337	0,02	222	16,61
CHARGES DE COPRO RUE NATIONALE	1 121	0,03	966	0,02	155	16,10
CHARGES OBERKAMPF	1 170	0,03			1 170	
CHARGES COPRO OBERKAMPF			6 083	0,11	(6 083)	-100,00
CHARGES ABOUKIR	26 642	0,76			26 642	
CHARGES COPRO ABOUKIR			41 970	0,73	(41 970)	-100,00
CHARGES GESTION ABOUKIR	5 086	0,14			5 086	
CHARGES GESTION ABOUKIR			5 752	0,10	(5 752)	-100,00
CHARGES COPRO DUPHOT			(117)		117	100,00
CHARGES COPRO TOLBIAC			6 362	0,11	(6 362)	-100,00
CHARGES COPRO PATAY			1 650	0,03	(1 650)	-100,00
CHARGES COPRO CLICHY			4 492	0,08	(4 492)	-100,00
CHARGES COPRO RAMEY			12 924	0,22	(12 924)	-100,00
CHARGES PATAY	1 925	0,05			1 925	

# Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
CHARGES CLICHY	(1 488)	-0,04			(1 488)	
CHARGES ST DENIS	(13 036)	-0,37			(22 491)	-237,89
CHARGES PSG			11 596	0,20	(11 596)	-100,00
CHARGES LEVALLOIS	2 546	0,07	733	0,01	1 813	247,39
CHARGES LACORDAIRE	10 486	0,30	6 091	0,11	4 395	72,16
CHARGES BOULOGNE	7 878	0,22	8 003	0,14	(125)	-1,56
CHARGES MOUCHEZ	5 629	0,16	1 924	0,03	3 705	192,51
CHARGES LECOURBE	6 681	0,19			6 681	
CHARGES COURBEVOIE	1 761	0,05			1 761	
Compte n°615000	6 417	0,18			6 417	
ENTRETIEN CLICHY			91		(91)	-100,00
ASSURANCE ABOUKIR	470	0,01	518	0,01	(48)	-9,35
ASSURANCE OBERKAMPF	153		150		3	2,20
ASSURANCE ST ELOI			161		(161)	-100,00
ASSURANCE DUPHOT			142		(142)	-100,00
ASSURANCE MANDRES	820	0,02	782	0,01	38	4,82
ASSURANCE TOLBIAC			158		(158)	-100,00
ASSURANCE RAMEY	2 635	0,07	2 450	0,04	185	7,57
ASSURANCE CLICHY	45		424	0,01	(380)	-89,45
ASSURANCE PATAY	140		260		(120)	-46,09
ASSURANCE ST DENIS	3 711	0,11	2 191	0,04	1 521	69,41
ASSURANCE PSG			334	0,01	(334)	-100,00
ASSURANCE LEVALLOIS	195	0,01	190		4	2,30
ASSURANCE MOUCHEZ	280	0,01	260		20	7,52
ASSURANCE GAGNY	4 094	0,12	344	0,01	3 750	N/S
ASSURANCE LACORDAIRE	284	0,01	111		174	156,54
ASSURANCE BOULOGNE	2 729	0,08	220		2 509	N/S
ASSURANCE LECOURBE	524	0,01			524	
ASSURANCE ASNIERES	1 719	0,05			1 719	
ASSURANCES CANNES REP	78				78	
ASSURANCE COURBEVOIE	41				41	
MULTIRISQUES	11 092	0,32			11 092	
ASSURANCE MULTIRISQUE			5 425	0,09	(5 425)	-100,00
COMMISSIONS SUR ACHATS	135 032	3,84			135 032	
COMMISSION SUR ACHATS			294 376	5,10	(294 376)	-100,00
COMMISSIONS SUR VENTES	30 000	0,85			30 000	
COMMISSION SUR VENTES			35 000	0,61	(35 000)	-100,00
Honoraires	10 455	0,30			10 455	
HONORAIRES			4 749	0,08	(4 749)	-100,00
HONORAIRE ABOUKIR	4 255	0,12	19 199	0,33	(14 945)	-77,84
HONORAIRES NATIONALE			250		(250)	-100,00
HONORAIRES DUPHOT			130		(130)	-100,00
HONORAIRES CLICHY	250	0,01			250	
HONORAIRES CLICHY			4 133	0,07	(4 133)	-100,00
HONORAIRES RAMEY	2 454	0,07			2 454	
HONORAIRES RAMEY			9 217	0,16	(9 217)	-100,00
HONORAIRES PRE ST GERVAIS			1 995	0,03	(1 995)	-100,00
HONORAIRES TOLBIAC			200		(200)	-100,00
HONORAIRES PATAY	4 328	0,12			4 328	
HONORAIRES PATAY			1 170	0,02	(1 170)	-100,00
HONORAIRES GAGNY	1 810	0,05			1 810	
HONORAIRES GAGNY			720	0,01	(720)	-100,00
HONORAIRES LEVALLOIS	180	0,01			180	
HONORAIRES LEVALLOIS			6 271	0,11	(6 271)	-100,00
HONORAIRES GESTION OPALE	11 478	0,33			11 478	
HONORAIRES GESTION OPALE			5 447	0,09	(5 447)	-100,00
HONORAIRES GESTION TRB			3 714	0,06	(3 714)	-100,00
HONORAIRES BOULOGNE	3 596	0,10	3 720	0,06	(124)	-3,32
HONORAIRES ST DENIS	4 800	0,14	20 760	0,36	(15 960)	-76,88
HONORAIRES MOUCHEZ	379	0,01	4 605	0,08	(4 226)	-91,77
HONORAIRES LECOURBE	360	0,01	4 980	0,09	(4 620)	-92,77
HONORAIRE LACORDAIRE	22 290	0,63	7 190	0,12	15 100	210,02
HONORAIRES VINCENNES	18 720	0,53			18 720	

# Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
HONORAIRES COURBEVOIE	5 880	0,17			5 880	
HONORAIRES ASNIERES	17 728	0,50			17 728	
HONORAIRES CANNES REP	12 200	0,35			12 200	
Frais d'actes et de contentieu	9 097	0,26	1 908	0,03	7 189	376,77
FRAIS ACYTES ET CONTENTIEUX NOTAIRE			15 659	0,27	(15 659)	-100,00
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 622	0,05			1 622	
DEPLACEMENTS			4 861	0,08	(4 861)	-100,00
MISSION	9 781	0,28			9 781	
MISSION			13 361	0,23	(13 361)	-100,00
FRAIS POST AUX TELECOM	78				78	
Services bancaires et assim.	4 600	0,13	10 370	0,18	(5 770)	-55,64
Commissions & frais sur emprun	93 465	2,66	69 950	1,21	23 515	33,62
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>92 504</b>	<b>2,63</b>	<b>67 462</b>	<b>1,17</b>	<b>25 042</b>	<b>37,12</b>
FORMATION CONTINUE	369	0,01	588	0,01	(219)	-37,30
AUTRES	588	0,02			588	
AUTRES IMPOTS ET TAXES	7 178	0,20	3 216	0,06	3 962	123,20
CRL			5 147	0,09	(5 147)	-100,00
CVAE			7 977	0,14	(7 977)	-100,00
TAXE FONCIERE COURBEVOIE	96				96	
TAXE FONCIERE NATIONALE	391	0,01	334	0,01	57	17,07
TAXE FONCIERE LEVALLOIS	1 890	0,05			1 890	
TAXE FONCIERE OBERKAMPF	744	0,02			744	
TAXE FONCIERE OBERKAMPF			731	0,01	(731)	-100,00
TAXE FONCIERE ABOUKIR	4 977	0,14	3 715	0,06	1 262	33,96
TAXE FONCIERE LACORDAIRE	5 951	0,17	2 019	0,03	3 933	194,80
TAXE FONCIERE MANDRES	4 037	0,11			4 037	
TAXE FONCIERE PATAY	843	0,02			843	
TAXE FONCIERE PATAY			827	0,01	(827)	-100,00
TAXE FONCIERE LECOURBE	2 073	0,06			2 073	
TAXE FONCIERE BOULOGNE	2 124	0,06			2 124	
TAXE FONCIERE TOLBIAC			1 361	0,02	(1 361)	-100,00
TAXE BALAYAGE	2 829	0,08	5 264	0,09	(2 435)	-46,26
TAXE SUR BUREAUX			2 774	0,05	(2 774)	-100,00
TAXE FONCIERE RAMEY	6 262	0,18			6 262	
TAXE FONCIERE RAMEY			6 284	0,11	(6 284)	-100,00
FONCIER DUPHOT			275		(275)	-100,00
FONCIER PSG			6 462	0,11	(6 462)	-100,00
FONCIER ST DENIS	33 560	0,95	15 331	0,27	18 229	118,91
TAXE FONCIERE GAGNY	4 583	0,13			4 583	
FONCIER MOUCHEZ	2 602	0,07	1 338	0,02	1 264	94,43
FONCIER CLICHY	3 238	0,09	3 819	0,07	(581)	-15,21
CFE	447	0,01			447	
TAXES BUREAUX	7 723	0,22			7 723	
<b>Salaires et traitements</b>			<b>18 616</b>	<b>0,32</b>	<b>(18 616)</b>	<b>-100,00</b>
SALAIRES APPOINTEMENTS			14 400	0,25	(14 400)	-100,00
CONGES PAYES			1 181	0,02	(1 181)	-100,00
PRIMES ET GRATIFICATIONS			2 760	0,05	(2 760)	-100,00
AVANTAGES EN NATURES			275		(275)	-100,00
<b>Charges sociales du personnel</b>			<b>7 496</b>	<b>0,13</b>	<b>(7 496)</b>	<b>-100,00</b>
URSSAF			4 707	0,08	(4 707)	-100,00
MUTUELLES			696	0,01	(696)	-100,00
RETRAITERS			2 093	0,04	(2 093)	-100,00
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>116</b>		<b>725</b>	<b>0,01</b>	<b>(610)</b>	<b>-84,05</b>
Charges diverses gestion coura	116		725	0,01	(610)	-84,05
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>570 064</b>	<b>16,22</b>	<b>809 264</b>	<b>14,03</b>	<b>(239 199)</b>	<b>-29,56</b>

# Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	01/01/2020 31/12/2020	12 mois	Variations	%
<b>Total des produits financiers</b>						
<b>Total des charges financières</b>	<b>299 811</b>	<b>8,53</b>	<b>269 468</b>	<b>4,67</b>	<b>30 342</b>	<b>11,26</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>299 811</b>	<b>8,53</b>	<b>269 468</b>	<b>4,67</b>	<b>30 342</b>	<b>11,26</b>
Interets des emprunts et dette	7 045	0,20			7 045	
Des emprunts et dettes assimil	2 885	0,08			2 885	
INTERETS CDN OBERKAMPF	5 124	0,15			5 124	
INTERETS OBERKAMPF			6 001	0,10	(6 001)	-100,00
INTERETS ABOUKIR	44 187	1,26			44 187	
INTERETS ABOUKIR			20 115	0,35	(20 115)	-100,00
INTERETS MANDRES	7 466	0,21			7 466	
INTERETS MANDRES			7 977	0,14	(7 977)	-100,00
INTERETS DUPHOT			5 818	0,10	(5 818)	-100,00
INTERETS RAMEY	48 103	1,37			48 103	
INTERETS RAMEY			44 931	0,78	(44 931)	-100,00
INTERETS CLICHY			21 430	0,37	(21 430)	-100,00
INTERETS PATAY	11 311	0,32			11 311	
INTERETS PATAY			7 534	0,13	(7 534)	-100,00
INTERETS TOLBIAC			20 078	0,35	(20 078)	-100,00
INTERETS PRE SAINT GERVAIS			33 929	0,59	(33 929)	-100,00
INTERETS BOULOGNE	5 695	0,16	6 246	0,11	(551)	-8,82
INTERETS GAGNY	12 253	0,35	14 063	0,24	(1 810)	-12,87
INTERETS MOUCHEZ	24 107	0,69	9 832	0,17	14 275	145,20
INTERETS LEVALLOIS	15 978	0,45	7 216	0,13	8 763	121,44
INTERETS LACORDAIRE	25 038	0,71	20 860	0,36	4 178	20,03
INTERETS ST DENIS	26 123	0,74	17 329	0,30	8 794	50,75
INTERETS LECOURBE	17 038	0,48	339	0,01	16 698	N/S
INTERETS ASNIERES	9 710	0,28			9 710	
INTERETS CANNES	6 648	0,19			6 648	
INTERETS COURBEVOIE	9 038	0,26			9 038	
INTERETS CCT	21 284	0,61			21 284	
INTERETS S/CCT			25 771	0,45	(25 771)	-100,00
Intérêts bancaires & sur opér.	777	0,02			777	
<b>Résultat financier</b>	<b>(299 811)</b>	<b>-8,53</b>	<b>(269 468)</b>	<b>-4,67</b>	<b>(30 342)</b>	<b>-11,26</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>270 254</b>	<b>7,69</b>	<b>539 795</b>	<b>9,36</b>	<b>(269 542)</b>	<b>-49,93</b>
<b>Total des produits exceptionnels</b>						
<b>Total des charges exceptionnelles</b>						
<b>Résultat exceptionnel</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>69 280</b>	<b>1,97</b>	<b>146 964</b>	<b>2,55</b>	<b>(77 684)</b>	<b>-52,86</b>
IMPOT SOCIETE	69 280	1,97	146 964	2,55	(77 684)	-52,86
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>200 974</b>	<b>5,72</b>	<b>392 831</b>	<b>6,81</b>	<b>(191 858)</b>	<b>-48,84</b>